



PELERINAGE à NOTRE-DAME DE LOURDES du lundi 10 au samedi 15 avril 2023

DEMANDE d'INSCRIPTION

(Cochez la case correspondante)

Pèlerin-accompagné (dossier médical à remplir)

Accompagnant (joindre certificat médical de capacité physique)

à retourner avant le 25 FEVRIER 2023 dernier délai
avec votre règlement

N° dossier :

M. Mme Mlle

Prénom

Nom de jeune fille

Né(e) le

Adresse

Tél fixe Tél. portable

Adresse e-mail :

Personne proche à contacter si nécessaire : famille tutelle autre :

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Tél. @Mail :

Pèlerin accompagné : je demande à l'Hospitalité Jurassienne de bien vouloir me recevoir comme pèlerin-accompagné au prochain pèlerinage à LOURDES. J'ai pris connaissance qu'en allant à Lourdes, je serai hébergé(e) dans un **Accueil et non un hôpital**. Je suivrai le traitement que m'aura prescrit mon médecin traitant, sous la surveillance du personnel de santé (médecins et infirmières) qui vient à Lourdes bénévolement, en respectant l'organisation interne journalière de cette semaine de pèlerinage avec l'Hospitalité Jurassienne. Je m'engage à respecter le règlement qui sera en vigueur lors du pèlerinage.

Accompagnant : j'accompagne M. Mme
 J'accepte de vivre ce pèlerinage avec cette personne, au sein de l'Hospitalité Jurassienne conformément à ses règles d'organisation. **Je joins à mon inscription un certificat médical attestant ma capacité physique à accompagner cette personne.** Sans ce certificat médical, toute personne voulant être accompagnant devra s'inscrire en qualité de pèlerin-accompagné (en fournissant les feuilles annexées au dossier d'inscription, voir ci-dessous). Je m'engage à respecter le règlement qui sera en vigueur lors du pèlerinage.

Fait à, le
 Signature (parents ou tuteur s'il s'agit d'un mineur)

Le transport s'effectuera en TGV pour les malades ET les pèlerins.

→ **6 pièces constituent le dossier de demande d'inscription et sont à renvoyer dès que possible, et au plus tard le 25 février 2023**, date à partir de laquelle se réunira la commission médicale qui étudie les dossiers. **Votre admission définitive vous sera communiquée dès décision de ladite commission début mars.**

- La présente FEUILLE D'INSCRIPTION (verte)** avec la photo d'identité récente
 + photocopies carte identité, carte Vitale et carte Mutuelle
 + copie de votre carte d'invalidité (éventuellement)

- Le REGLEMENT par chèque bancaire à l'ordre de HOSPITALITE JURASSIENNE**

Le prix du séjour est de **480 €**, montant total que je règle selon mon choix ci-dessous (mettre une croix)

<input type="checkbox"/> En 1 fois : 1 chèque de 480 €	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 240€	<input type="checkbox"/> En 3 fois : 3 chèques de 160 €	<input type="checkbox"/> En 4 fois : 4 chèques de 120 €	<input type="checkbox"/> En 5 fois : 5 chèques de 96 €	<input type="checkbox"/> facture à envoyer à UDAF
---	---	--	--	---	--

Si organisme de tutelle (Udaf...), demander à l'organisme de transmettre l'inscription COMPLETE à l'Hospitalité Jurassienne, une facture sera envoyée à l'organisme de tutelle

→ **Bien joindre tous les chèques avec votre inscription, sans cela elle ne sera pas prise en compte (sauf si organisme de tutelle)**

- La FICHE DE SOINS INFIRMIERS (bleue)** à remplir par l'infirmière ou la famille en votre présence
- Le « DOSSIER MEDICAL »** à remplir par le médecin traitant de la personne malade ou handicapée, **à joindre au dossier** d'inscription sous l'enveloppe fermée adressée à M. le médecin du pèlerinage. **Le dossier médical est indispensable pour que nous puissions accepter votre demande.**
- Pass sanitaire obligatoire** en vigueur (photocopie indispensable pour contrôle avant confirmation inscription)
- Facultatif : **le formulaire de désignation** d'une personne de confiance, daté et signé.

SITUATION SANITAIRE

Compte tenu de la situation sanitaire qui pourrait être modifiée avant notre départ, et conformément à la loi que je m'engage à respecter, **je certifie sur l'honneur que :**

je suis vacciné(e) contre le Covid

je ne suis pas vacciné(e) contre le Covid

Si le règlement sanitaire venait à évoluer, je m'engage à le respecter sous peine de rendre caduque mon inscription au pèlerinage et dans ce cas je serai remboursé(e).

Si un problème de santé venait à survenir pendant le pèlerinage, le retour serait à ma charge si je n'ai pas rempli les conditions réglementaires.

Le/...../.....
Signature,
précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine Saint-Claude sis à Maison du diocèse ; 21 rue St Roch 39800 Poligny utilisent mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre strict de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages,

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
 - Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 2 ans.
- (Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude.
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine Du diocèse de Saint-Claude.]
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine de Saint-Claude transmettent mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage, avec mon accord, pour l'organisation de point de rendez-vous ou de transport (transporteurs locaux de la SNCF, l'HNDL, LALUBIE MANTEROLA).

L'Association Diocésaine de Saint-Claude utilise ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux)

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine].

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

J'ai lu et compris toutes les explications de ces informations.

(Date et signature)/...../.....

VOLET ASSURANCE : Notice d'information de la Mutuelle d'assurances St-Christophe
(Arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A. 112 du Code des assurances)

La fiche d'information relative au fonctionnement des garanties « Responsabilité civile » dans le temps est à votre disposition sur demande (elle est identique à celle que vous avez reçue en 2019 et 2022 si vous avez participé au pèlerinage). Téléchargement sur le site Internet du diocèse de St Claude : <https://www.eglisejura.com/?p=1268>

J'atteste avoir été informé(e) et lu la notice d'information relative au fonctionnement des garanties « responsabilité civile » de la mutuelle Saint-Christophe (arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A.112 du Code des assurances).

(Date et signature)/...../.....

DROIT A L'IMAGE dans le cadre du pèlerinage à LOURDES du 10 au 15 avril 2023, organisé par le diocèse de Saint-Claude

Date de l'autorisation :/...../.....

J'AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude du LUNDI 10 au SAMEDI 15 AVRIL 2023 pendant le pèlerinage diocésain de LOURDES 2023.

Oui Non

L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : [https://www.facebook.com/ Direction des pèlerinages du Diocèse de Saint-Claude](https://www.facebook.com/Direction des pèlerinages du Diocèse de Saint-Claude)

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage LOURDES 2023.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Saint-Claude, à titre gracieux.

Oui Non

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Saint-Claude à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Saint Claude et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages [Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny].

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude à l'adresse suivante : Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny.

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Saint-Claude contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Le/...../.....
Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »

Vous pouvez faire un **don à l'Hospitalité Jurassienne**, par chèque bancaire que vous pouvez joindre à votre inscription libellé à **ASSOCIATION DIOCESAINE ST CLAUDE – HOSPITALITE JURASSIENNE**, le montant sera intégralement versé à l'Hospitalité

et si vous êtes imposable, **votre don peut être défiscalisé** à hauteur de 75 %. Merci d'avance !

75 % de votre don sont déductibles de vos impôts* dans la limite de 554 euros par an. Au-delà, 66% de déduction (jusqu'à 20% des revenus du contribuable)